

Municipalité de Saint-Édouard

Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 5 octobre 2015 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Sylvain Seyer, Gaétan Boulerice et Daniel Racette. Étaient absents Messieurs les conseillers Claude Poissant, Alain Poissant ainsi que Madame la conseillère Annie Lussier.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. La directrice générale et la secrétaire-trésorière, Madame Christine Tremblay était présente, la séance débute à 20 h.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Moment de recueillement
- 3. Lecture de l'ordre du jour
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Période de questions du public
- 6. Dépôt de la correspondance du mois
- 7. LÉGISLATION
 - 7.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015

8. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 8.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
- 8.2 Commandite pour le 40e anniversaire du Club des Lions
- 8.3 Dépôt de l'état comparatif des revenus 2014-2015 au 30 septembre 2015
- 8.4 Engagement permanent Directeur général adjoint et responsable des travaux publics

9. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

- 9.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles Le conseiller Daniel Racette
- 9.2 Autorisation à la directrice générale de signer l'offre de services professionnels en architecture en lien avec le PIQM pour le réaménagement intérieur de l'ensemble des bâtiments
- 9.3 Location d'un garage pour stationner et entretenir les camions de déneigement de la Municipalité

10. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Comité du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Gaétan Boulerice
- 10.2 Comité du trio du service de la sécurité incendie- Le conseiller, Gaétan Boulerice
- 10.3 Comité de parrainage Sûreté du Québec Le conseiller Claude Poissant
- 10.4 Autorisation à la Directrice générale et le Maire de signer l'entente de cession des équipements et installations de radiocommunication et abrogation de la résolution 15-08-139

11. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

- 11.1 Responsable de la gestion du réseau routier Le maire, Monsieur Ronald Lécuyer
- 11.2 Engagement permanent Journalier-chauffeur
- 11.3 Embauche d'un opérateur-journalier-saisonnier
- 11.4 Embauche d'un opérateur-journalier-saisonnier
- 11.5 Autorisation à Directrice générale pour afficher une offre d'emploi pour la liste de rappel pour le poste d'un opérateur-journalier-saisonnier

12. GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

- 12.1 Comité de gestion des loisirs et de la famille Le conseiller Sylvain Seyer
- 12.2 Autorisation à la Directrice générale pour préparer le deuxième versement de la subvention annuelle aux Loisirs de St-Édouard

13. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- 13.1 Responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées Le conseiller Alain Poissant
- 13.2 Ouverture des soumissions concernant la réhabilitation des regards
- 13.3 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement du plan d'urbanisme numéro 2015-258
- 13.4 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement de zonage numéro 2015-259
- 13.5 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement de lotissement numéro 2015-260



- 13.6 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement de construction numéro 2015-261
- 13.7 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement relatifs aux dérogations mineures numéro 2015-262
- 13.8 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-263
- 13.9 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement sur les usages conditionnels numéro 2015-264
- 13.10 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement sur les permis et certificats numéro 2015-265

14. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

- 14.1 Comité de la bibliothèque et de la culture La conseillère Annie Lussier
- 14.2 Projet Montérégie Pays patriote Politique nationale de la ruralité 2014-2024
- 14.3 Lancement du logo de la Bibliothèque municipale

15. GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 5.1 Responsable de la gestion des technologies de l'information La conseillère Annie Lussier
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. VARIA
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15-10-162 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2015.

| Vote des membres du co | nseil : | | | Proposeur (P) | | Vote Pour | (0) |
|------------------------|---------|--------------------|---|------------------------|--|-----------|-----|
| # 1 Annie Lussier | Α | # 5 Daniel Racette | 0 | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| # 2 Gaétan Boulerice | 0 | # 6 Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | |
| # 3 Claude Poissant | Α | Maire: | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| # 4 Sylvain Seyer | Р | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

Période de questions du public : aucune question

Correspondances : La secrétaire-trésorière informe de la correspondance reçue.

LÉGISLATION

15-10-163 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015, tel que rédigé.

| Vote des membres du c | onseil | | | PROPOSEUI | R (P) | Vote Pour | (O) |
|-----------------------|--------|--------------------|---|------------------------|-------|-----------|-----|
| # 1 Annie Lussier | Α | # 5 Daniel Racette | 0 | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | |
| # 2 Gaétan Boulerice | Р | # 6 Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 1 1 |
| # 3 Claude Poissant | Α | Maire: | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| # 4 Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

FINANCES ET ADMINISTRATION

15-10-164 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale, en vertu du *règlement numéro 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 125 592.03 \$;

ET QUE ce rapport soit classé sous le numéro 2015-09 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.



| Vote des membres du co | nseil | | | PROPOSEUR | (P) | Vote Pour | (O) |
|------------------------|-------|--------------------|---|------------------------|-----|-----------|-----|
| # 1 Annie Lussier | Α | # 5 Daniel Racette | 0 | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| # 2 Gaétan Boulerice | 0 | # 6 Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 11 |
| # 3 Claude Poissant | Α | Maire: | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| # 4 Sylvain Seyer | Р | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

15-10-165 Commandite pour le 40e anniversaire du Club des Lions

CONSIDÉRANT QUE le Club des Lions fêtent son 40e anniversaire;

CONSIDÉRANT QUE le Club des Lions est à la recherche de commandites afin de pouvoir offrir un programme souvenir moyennant des coûts publicitaires;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la commandite est versé directement au fonctionnement de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de l'organisme est bénévole au sein de la communauté de Saint-Édouard;

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'OCTROYER au Club des Lions de Saint-Édouard, une commandite de 200 \$ pour le 40e anniversaire.

| Vote des membres du co | nseil | | | PROPOSEU | R (P) | Vote Pour | (O) |
|------------------------|-------|----------------------|---|------------------------|-------|-----------|----------------|
| # 1 – Annie Lussier | Α | # 5 - Daniel Racette | Р | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| #2 – Gaétan Boulerice | 0 | #6 - Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | $\overline{1}$ |
| #3 - Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| #4 – Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

15-10-166 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses 2014-2015 au 30 septembre 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal mentionne qu'au cours de chaque semestre, le secrétaire-trésorier dépose, lors d'une séance du conseil, deux (2) états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins quinze (15) jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

CONSIDÉRANT QUE les états comparatifs du premier semestre doivent être déposés au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai;

CONSIDÉRANT QUE ceux du second semestre doivent être déposés lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents DE DÉPOSER l'état comparatif des revenus et dépenses 2014-2015;

ET QUE le rapport soit classé sous le numéro 2015-09 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

| Vote des membres du co | Vote des membres du conseil : | | | PROPOSEU | R (P) | VOTE POUR | (O) |
|------------------------|-------------------------------|----------------------|---|------------------------|-------|-----------|-----|
| # 1 – Annie Lussier | Α | # 5 - Daniel Racette | Р | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| #2 – Gaétan Boulerice | 0 | #6 - Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 11 |
| #3 - Claude Poissant | Α | Maire: | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| #4 – Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

<u>15-10-167 Engagement permanent – Directeur général adjoint et responsable des travaux publics</u>

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 15-04-063 concernant l'embauche de monsieur Carl Simard au poste de directeur adjoint et responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire est terminée;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la Directrice générale ont été déposées à la session de travail du 1^{er} octobre 2015;



Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents DE CONFIRMER l'engagement permanent de monsieur Carl Simard au poste de directeur général adjoint et responsable des travaux publics.

| Vote des membres du co | nseil | | | PROPOSEU | R (P) | VOTE POUR | (O) |
|------------------------|-------|---------------------|---|------------------------|-------|-----------|-----|
| #1 – Annie Lussier | Α | #5 - Daniel Racette | 0 | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| #2 – Gaétan Boulerice | Р | #6 - Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | |
| #3 - Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| #4 – Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller Daniel Racette

- Le conseiller Monsieur Racette mentionne qu'il y a un arrêt temporaire des travaux d'une durée indéterminée au sein de tous nos bâtiments concernés par la mise à niveau des systèmes de sécurité. Cette décision a été prise suite à plusieurs tests de fonctionnement qui ont résulté en de nombreuses fausses alarmes à la centrale de surveillance et ce, malgré le fait que la compagnie en charge était prévenue. En fait, le problème n'a pas été réglé de manière durable. Le responsable des travaux publics a donc mandaté une autre compagnie pour venir vérifier l'installation et valider certains travaux. Il souhaite donc obtenir une garantie écrite qu'il recevra les codes des panneaux de contrôle avant la poursuite des travaux.
- Monsieur Racette mentionne que des brise-glaces seront installés sous peu à la salle génératrice ainsi qu'à la caserne du service incendie.

15-10-168 Autorisation à la direction générale de signer l'offre de services professionnels en architecture en lien avec le PIQM pour le réaménagement intérieur de l'ensemble des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le mandat à la firme *CONTACTcité* afin qu'elle accompagne la Municipalité dans la réalisation de sa demande pour le programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM);

CONSIDÉRANT QUE la première phase pour le dépôt du document au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'obtention de la subvention du programme d'infrastructure Québec-Municipalité est d'exécuter tel que mentionné dans le formulaire les étapes suivantes :

Étape #1 - Pré-projet et relevé

- Relevé de l'existant et photos;
- Mise en plan informatisé du relevé sur Autocad 2015;
- Première rencontre / Analyse du projet (Besoins, budget, échéancier, site, idéologie et préférences architecturales, réglementation,...).

Étape #2 – Esquisses et plans préliminaires

- Révision du projet selon les normes et règlements applicables (Code de construction du Québec – CNB 2010, réglementation municipale,...);
- Analyse des fonctions, des services et organisation des données du programme avec le client;
- Élaboration d'une proposition d'aménagement basée sur le programme des besoins établis avec le client;
- Présentation des propositions avec recommandations;
- Consultations, communication et autres rencontres nécessaires au processus d'élaboration des plans préliminaires;
- Élaboration d'une proposition révisée finale avec élaboration des matériaux et finis utilisés et préparation d'un rapport de professionnel qui sera intégré à la demande d'aide financière au programme PIQM du MAMOT;
- Estimé budgétaire préliminaire (architecture, mécanique et électricité).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard n'a pas l'expertise pour exécuter cette analyse;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'OCTROYER le mandat à la firme d'architecte Sophie Tétreault pour un montant de 4 500 \$ plus taxes pour les étapes 1 et 2 de la soumission, QUE cette somme soit payée à même le budget de fonctionnement, D'AUTORISER la Directrice générale à signer la soumission pour les étapes 1 et 2 et ET QUE les étapes 3, 4, 5, 6 soient acceptées par résolution du Conseil.

| Vote des membres du co | | | | PROPOSEU | R (P) | Vote Pour | (0) |
|------------------------|---|----------------------|---|------------------------|-------|-----------|-----|
| # 1 – Annie Lussier | Α | # 5 - Daniel Racette | Р | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| #2 – Gaétan Boulerice | 0 | #6 - Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 1 |
| #3 - Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| #4 – Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |



15-10-169 Location d'un garage pour stationner et entretenir les camions de déneigement de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de garage pour l'entreposage et l'entretien de ses deux (2) camions de déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a fait ajouter cette mention au contrat d'assurance de la Municipalité afin que les camions de déneigement soient assurés en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'AUTORISER la location du garage situé au 142, rue Principale pour la période s'échelonnant du 1er novembre 2015 au 1er mai 2016 ainsi que pour la période s'échelonnant du 1er novembre 2016 au 1er mai 2017, soit pour une période cumulée de deux (2) ans au montant et conditions entendus au bail convenu entre les parties;

QUE la Directrice générale soit mandatée à signer le bail avec le propriétaire de l'emplacement

ET QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

| Vote des membres du co | nseil | | | PROPOSEU | R (P) | Vote Pour | (0) |
|------------------------|-------|----------------------|---|------------------------|-------|-----------|-----|
| # 1 – Annie Lussier | Α | # 5 - Daniel Racette | Р | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| # 2 – Gaétan Boulerice | 0 | #6 - Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 11 |
| #3 - Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| #4 – Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerice

- Le conseiller Monsieur Gaétan Boulerice mentionne que suite à une négociation avec le garage qui a changé les pneus de l'unité mobile du service incendie, qu'un changement de pneu est possible et qu'il sera effectué prochainement, moyennant une charge supplémentaire. Il mentionne aussi que l'unité mobile est unique, très pratique et qu'il est à l'avantage de la Municipalité de l'utiliser à son maximum, d'où la nécessité de munir le véhicule de pneus ayant plus de mordant. Le Responsable des travaux publics ordonnera les changements dans la semaine.
- Monsieur Boulerice informe que deux (2) pompiers sont présentement en début de formation Pompier 1.

Comité du trio du service de la sécurité incendie – Le conseiller Gaétan Boulerice

- Le conseiller Monsieur Gaétan Boulerice informe qu'une réunion du comité de gestion est prévue avec les trois (3) directeur généraux des municipalités de Saint-Michel, Sherrington et Saint-Édouard le 14 octobre prochain concernant l'analyse des facturations d'entraides et l'horaire de la préventionniste en hauts risques.
- Monsieur Boulerice informe également qu'une réunion du Comité élargie est prévue le 28 octobre 2015 à 19 h 30 à Saint-Michel. Les informations découlant de cette réunion seront communiquées à la prochaine séance ordinaire.

Comité de parrainage Sûreté du Québec-Le Conseiller Claude Poissant

Absent

15-10-170 Autorisation à la Directrice générale et le Maire de signer l'entente de cession des équipements et installations de radiocommunication et abrogation de la résolution 15-08-139

CONSIDÉRANT QU'en 1996, les municipalités de La Prairie, Delson, Saint-Constant, Saint-Rémi, Candiac, Sainte-Catherine, Napierville, Lacolle, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Michel, Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, Saint-Isidore, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard et Saint-Philippe sont devenues propriétaires, chacune de ^{1/16} des équipements et installations, de radiocommunication, tel que décrit à l'Annexe A, installés chez la compagnie Lafarge Canada à Saint-Constant et servant pour les services d'incendie de ces municipalités:

CONSIDÉRANT QU'en mars 1998, une entité à but non lucratif, au nom de « Entraide incendie Rive-Sud», a été créée pour présenter à Industrie Canada un seul répondant pour l'exploitation des licences de radiocommunication de ces installations et que, par résolution, la municipalité de Saint-Philippe avait été mandatée pour administrer les équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud »;

CONSIDÉRANT QU'au fil du temps, ces responsabilités ont été transférées sans résolution à l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) en excluant, par contre, l'assurance-responsabilité des installations, laquelle est toujours sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Philippe;



CONSIDÉRANT QU'il y a eu signature en 2005 d'un protocole d'entente appelé « Entente inter municipale des Grandes Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence », lequel protocole autorise que les fréquences de radiocommunication disponibles dans l'entraide puissent être utilisées par toutes les municipalités faisant partie de ce protocole d'entraide. Ceci sans pour autant rendre invalides les dispositions concernant l'entité « Entraide incendie Rive-Sud » et les responsabilités et droits de propriété relativement aux installations de radiocommunication situées à la compagnie Lafarge;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques a amené les services de sécurité incendie à faire un remaniement important dans les radiocommunications et que, par conséquent, les équipements et installations de radiocommunication situés à la compagnie Lafarge ne sont plus utilisés au quotidien par les services de sécurité incendie des cédants et ne sont donc plus primordiales pour ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE les cessionnaires veulent maintenir actifs ces équipements et installations de radiocommunication et qu'ils sont, par conséquent, intéressés à les récupérer pour continuer à procurer une fréquence de secours en cas de panne de la fréquence maîtresse pour le sud de l'Entraide des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements et installations datent de plusieurs années et ont une valeur actuelle totale approximative de 7 135 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) ne désire plus avoir la responsabilité d'administrer ces équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud ». Ceci sans pour autant rendre invalides toutes autres dispositions ou ententes concernant la gestion des communications des services d'incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les cessionnaires sont intéressés à faire l'acquisition de la totalité de ces équipements et installations de radiocommunication et que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est intéressée à les administrer et prendre aussi charge de l'administration de l'entité « Entraide incendie Rive-Sud »;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Delson a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Candiac et que la paroisse de Saint-Isidore a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Châteauguay;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'AUTORISER la Directrice générale à signer et le Maire, à titre d'intervenants, l'entente de cession relativement aux équipements et installations de radiocommunication présents sur le site de Lafarge à Saint-Constant.

| Vote des membres du c | onseil : | | | PROPOSEU | R (P) | VOTE POUR | (O) |
|-----------------------|----------|--------------------|---|------------------------|-------|-----------|-----|
| # 1 Annie Lussier | Α | # 5 Daniel Racette | 0 | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| # 2 Gaétan Boulerice | Р | # 6 Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 1 |
| # 3 Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| # 4 Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le maire, M. Ronald Lécuyer

Monsieur Lécuyer dépose la lettre de Madame Manon Thibert, citoyenne, dont il y aura analyse et une réponse se fera via poste-lettre. Ce suivi devra être fait rapidement par le Responsable des travaux publics.

15-10-171 Engagement permanent – Journalier chauffeur

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 15-04-071 concerne l'embauche de Monsieur Eric Martel au poste de journalier chauffeur;

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire est terminée;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la Directrice générale ont été déposées à la session de travail du 1^{er} octobre 2015;

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents DE CONFIRMER l'engagement permanent de Monsieur Eric Martel au poste de journalier chauffeur.

| Vote des membres du co | nseil | Vote des membres du conseil : | | | | Vote Pour | (O) |
|------------------------|-------|-------------------------------|---|------------------------|--|-----------|-----|
| # 1 – Annie Lussier | Α | # 5 - Daniel Racette | 0 | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| #2 – Gaétan Boulerice | Р | #6 - Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 11 |
| #3 - Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| #4 – Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |



15-10-172 Embauche d'un opérateur-journalier-saisonnier

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général adjoint a rencontré Monsieur Fernand Leduc afin de confirmer son intérêt pour le poste d'opérateur-journalier-saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Fernand Leduc a occupé le poste de journalier-chauffeur-saisonnier lors de la période hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général adjoint a rencontré Monsieur Fernand Leduc à deux (2) reprise le 1^{er} octobre et le 5 octobre dernier afin de spécifier les attentes de la Municipalité concernant les opérations de déneigement et les conditions de travail;

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'AUTORISER la Directrice générale à procéder à la signature du contrat de travail avec Monsieur Fernand Leduc afin DE L'EMBAUCHER au poste d'opérateur-journalier-saisonnier pour la saison hivernale 2015-2016 ET QUE les conditions de travail ainsi que la description de tâches déterminés dans le contrat de travail fassent parties intégrante de la présente résolution.

| Vote des membres du co | nseil | | | PROPOSEU | R (P) | Vote Pour | (0) |
|------------------------|-------|--------------------|---|------------------------|-------|-----------|-----|
| # 1 Annie Lussier | Α | # 5 Daniel Racette | 0 | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | |
| # 2 Gaétan Boulerice | 0 | # 6 Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 11 |
| # 3 Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| # 4 Sylvain Seyer | Р | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

15-10-173 Embauche d'un opérateur-journalier-saisonnier

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général adjoint a rencontré Monsieur Michel A. Lefebvre afin de confirmer son intérêt pour le poste d'opérateur-journalier-saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michel A. Lefebvre a occupé le poste de journalier-chauffeur saisonnier depuis de nombreuses années, dont lors de la période hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général adjoint a rencontré Monsieur Michel A. Lefebvre à deux (2) reprises le 1^{er} octobre et le 5 octobre dernier afin de spécifier les attentes de la Municipalité concernant les opérations de déneigement et les conditions de travail;

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'AUTORISER la Directrice générale à procéder à la signature du contrat de travail avec Monsieur Michel A. Lefebvre afin DE L'EMBAUCHER au poste d'opérateur-journalier-saisonnier pour la saison hivernale 2015-2016 ET QUE les conditions de travail ainsi que la description de tâches déterminés dans le contrat de travail fassent parties intégrante de la présente résolution.

| Vote des membres du co | Vote des membres du conseil : | | | PROPOSEU | R (P) | VOTE POUR | (O) |
|------------------------|-------------------------------|--------------------|---|------------------------|-------|-----------|-----|
| # 1 Annie Lussier | Α | # 5 Daniel Racette | 0 | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| # 2 Gaétan Boulerice | Р | # 6 Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 11 |
| # 3 Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| # 4 Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

15-10-174 Autorisation à la Directrice générale pour afficher une offre d'emploi pour la liste de rappel pour le poste d'un opérateur-journalier-saisonnier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir une liste de rappel d'opérateurs-journaliers-saisonniers en cas d'imprévus pour les opérations de déneigement de la saison hivernale 2015-2016;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Racette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents **D'AUTORISER** la Directrice générale à procéder à l'affichage d'une offre d'emploi afin de créer une liste de rappel pour le poste d'opérateur-journalier-chauffeur ET QUE le Comité de sélection soit créé afin de rencontrer les candidats retenus.

| Vote des membres du conseil : | | | | PROPOSEU | R (P) | Vote Pour | (O) |
|-------------------------------|---|--------------------|---|----------------------|-------|-------------|-----|
| # 1 Annie Lussier | Α | # 5 Daniel Racette | Р | ABSENT | (A) | VOTE CONTRE | (N) |
| # 2 Gaétan Boulerice | 0 | # 6 Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 11 |
| # 3 Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A | LA MA | JORITE | |
| # 4 Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

GESTION DES LOISIRS ET DE LA FAMILLE

Rapport du responsable du comité de gestion des loisirs et de la famille – Le conseiller Sylvain Seyer

Le conseiller Sylvain Seyer mentionne que le Comité des loisirs est toujours en attente de réponses concernant les deux (2) demandes de subventions fédérales et provinciales pour le projet des bandes de la patinoire pour le prochain hiver. Il serait



- bien de prévoir un montant au budget 2016 afin de contribuer au projet de la patinoire.
- Monsieur Sylvain Seyer annonce le départ de Simon St-Michel, agent de développement de la Municipalité en charge de l'organise des Loisirs. À cet effet, Madame Maude St-Hilaire du Centre Local de Développement (CLD) a procédé à l'affichage du poste. Elle procédera donc à la création d'un comité d'embauches et au processus d'entrevue avec les deux (2) directrices générales des municipalités de Hemmingford et de Saint-Édouard.

15-10-175 Autorisation à la Directrice générale pour préparer le deuxième versement de la subvention annuelle aux Loisirs de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité octroi une subvention annuelle de 12 000 \$ à l'organisme à but non lucratif des Loisirs de Saint-Édouard et ce, en deux (2) versements égaux, la première au printemps et la deuxième à l'automne;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'AUTORISER la Directrice générale à préparer un versement de 6 000 \$ au nom des Loisirs de Saint-Édouard représentant le deuxième versement de la subvention annuelle de la municipalité ET QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

| Vote des membres du conseil : | | | PROPOSEU | R (P) | Vote Pour | (O) | |
|-------------------------------|---|---------------------|----------|------------------------|-----------|-----|-----|
| #1 – Annie Lussier | Α | #5 - Daniel Racette | 0 | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| #2 – Gaétan Boulerice | 0 | #6 - Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 1 |
| #3 - Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| #4 – Sylvain Seyer | Р | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES Rapport du responsable de la gestion de l'environnement et de l'assainissement des eaux usées – Le conseiller Alain Poissant

Absent

<u>15-10-176 Ouverture des soumissions concernant la réhabilitation des regards sanitaires</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a déposé le devis dg15-11-01 en appel d'offres sur le site Internet du *Système de service électronique d'appel d'offres* (SEAO # 923610) le 21 septembre dernier concernant la réhabilitation de 21 regards sanitaires;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint, Monsieur Carl Simard a procédé à l'ouverture des enveloppes des soumissionnaires aux bureaux de la Municipalité le 2 octobre 2015 à 11 heures en présence de messieurs Daniel Brazeau, coordonnateur et gestionnaire de projet de la compagnie Groupe DGS, de Sylvain Leblanc, journalier-chef d'équipe du Directeur général adjoint et responsable des travaux publics et de Sylvain Seyer, Conseiller;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission suivante :

| Soumissionnaire : | Prix soumis (taxes incluses): |
|-------------------|-------------------------------|
| Dassyloi Inc. | 48 036.55\$ |

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, la soumission de la compagnie Dassyloi est la plus basse soumission conforme au devis;

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents DE SUSPENDRE le processus d'appel d'offre et d'octroi de contrat pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours tel que stipulé sur la formule de soumission de la division B du devis dg15-11-01 afin d'effectuer une analyse plus approfondie du dossier portant sur la réhabilitation des regards sanitaires ET QUE le soumissionnaire Dassyloi soit prévenu.

| Vote des membres du conseil : | | | PROPOSEUI | R (P) | VOTE POUR | (0) | |
|-------------------------------|---|----------------------|-----------|------------------------|-----------|-----|-----|
| #1 – Annie Lussier | Α | # 5 - Daniel Racette | Р | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| #2 – Gaétan Boulerice | 0 | #6 - Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 1 |
| #3 - Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| #4 – Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

15-10-177 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement du plan d'urbanisme numéro 2015-258

Monsieur le Conseiller Gaétan Boulerice **DONNE AVIS** par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce Conseil, le règlement numéro 2015-258 révisant le plan d'urbanisme suite la révision du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC les Jardins-de-Napierville s'inscrivant



dans le cadre d'une révision quinquennale du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme;

ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-10-178 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement de zonage n° 2015-259

Monsieur le Conseiller Gaétan Boulerice **DONNE AVIS** par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce Conseil, le règlement numéro 2015-259 remplaçant le règlement de zonage suite à une révision quinquennale du plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un remplacement complet du règlement de zonage, le présent avis de motion crée un effet de gel applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Édouard et a pour effet de bloquer l'émission de toute nouvelle demande de permis ou certificat qui ne serait pas conforme aux dispositions du projet de règlement de zonage numéro 2015-259;

ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement, considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-10-179 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement de lotissement numéro 2015-260

Monsieur le Conseiller Gaétan Boulerice **DONNE AVIS** par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce Conseil, le règlement numéro 2015-260 remplaçant le Règlement de lotissement suite à une révision quinquennale du plan d'urbanisme.

CONSIDERANT QU' il s'agit d'un remplacement complet du règlement de lotissement, le présent avis de motion crée un effet de gel applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Édouard et a pour effet de bloquer l'émission de toute nouvelle demande de permis ou certificat qui ne serait pas conforme aux dispositions du projet de règlement de lotissement numéro 2015-260.

ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement, considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-10-180 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement de construction numéro 2015-261

Monsieur le Conseiller Gaétan Boulerice **DONNE AVIS** par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce Conseil, le règlement numéro 2015-261 remplaçant le Règlement de construction suite à une révision quinquennale du plan d'urbanisme.

QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement, considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-10-181 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement relatifs aux dérogations mineures numéro 2015-262

Monsieur le Conseiller Gaétan Boulerice **DONNE AVIS** par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce Conseil, le règlement numéro 2015-262 remplaçant le Règlement relatifs aux dérogations mineures.

QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement, considérant qu'une copie du projet de Règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-10-182 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2015-263

Monsieur le Conseiller Gaétan Boulerice **DONNE AVIS** par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce Conseil, le règlement numéro 2015-263, suite à une révision quinquennale du plan d'urbanisme.

QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement, considérant qu'une copie du projet de Règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-10-183 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement sur les usages conditionnels numéro 2015-264

Monsieur le Conseiller Gaétan Boulerice **DONNE AVIS** par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce Conseil, le nouveau règlement



numéro 2015-264 touchant les usages conditionnels suite à une révision quinquennale du plan d'urbanisme.

QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement, considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil.

15-10-184 Avis de motion et dispense de lecture : Règlement sur les permis et certificats numéro 2015-265

Monsieur le Conseiller Gaétan Boulerice **DONNE AVIS** par la présente qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique de ce Conseil, le règlement numéro 2015-265 remplaçant le règlement sur les permis et les certificats suite à une révision quinquennale du plan d'urbanisme.

ET QUE dispense de lecture soit faite lors de la présentation du Règlement considérant, qu'une copie du projet de Règlement a été remise aux membres du Conseil.

GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque et de la culture – La conseillère Annie Lussier

Absente

<u>15-10-185 Projet – Montérégie, Pays patriote – Politique nationale de la ruralité 2014-2024</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a lancé son plan de travail 2014-2019 de la politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard a reçu une demande d'appui de la Société des XI concernant le projet Montérégie, Pays patriote;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de promouvoir l'histoire des patriotes sur le territoire de la municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs suivants cadrent bien avec la politique nationale de la ruralité de la MRC des Jardins-de-Napierville :

- La confection d'une carte régionale présentant un circuit des patriotes;
- La production de panneaux de commémoration des endroits ciblés sur notre territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Boulerice ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents D'APPUYER le projet de la Société des XI en utilisant les sommes attribuées par la MRC des Jardins-de-Napierville pour la municipalité de Saint-Édouard au montant de 2 500 \$ dans le cadre du pacte rural (fonds de développement des territoires), correspondant à une partie de l'enveloppe de l'année 2014 et autoriser madame Christine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à ladite demande ; QUE la municipalité de Saint-Édouard contribuera le même montant à partir de son budget de fonctionnement ; QU'IL y aura un Comité de créé et composé des membres suivants : le président de la Société des XI, l'agent de développement en loisirs et un membre du conseil afin d'atteindre les objectifs de son projet ; QUE le conseiller Daniel Racette soit nommé sur ce comité; ET QUE 200 \$ soit attribuer à la Maison LePailleur pour la confection d'une carte régionale présentant un circuit des patriotes et 4 800 \$ à la Société des XI pour la production de panneaux de commémoration des endroits ciblés sur notre territoire.

| Vote des membres du conseil : | | | | PROPOSEU | R (P) | Vote Pour | (O) |
|-------------------------------|---|---------------------|---|------------------------|-------|-----------|-----|
| #1 – Annie Lussier | Α | #5 - Daniel Racette | 0 | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| #2 – Gaétan Boulerice | Р | #6 - Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 1 |
| #3 - Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| #4 – Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

15-10-186 Lancement du logo de la Bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard désire faire un lancement pour le logo de la Bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le logo de la Bibliothèque représente une souris et que la compagnie *L'atelier Carole* offre un service d'animation sur échasses de concert avec la marionnette Croque-tout sous le concept d'une histoire imagée d'une souris;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions combinées de *l'Atelier Carole* et de l'auteur *Marie Lasnier* qui comprennent deux (2) options ne dépassant pas 900.00 \$ taxes incluses;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'entendre avec l'école de Saint-Édouard afin de retenir l'option la plus profitable et une date pour l'activité de lancement;

CONSIDÉRANT QUE l'école de Saint-Édouard désire offrir le spectacle aux élèves en collaboration avec la municipalité de Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE l'école de Saint-Édouard désire que le spectacle soit présenté dans la grande salle du Centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Racette ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents DE PROCÉDER au lancement du logo de la Bibliothèque municipale en collaboration avec l'école de Saint-Édouard, D'AUTORISER la Directrice générale à accepter le contrat avec la firme L'Atelier Carole et l'auteure Marie Lasnier ET QUE cette dépense soit payée à même le surplus affecté à la bibliothèque.

| Vote des membres du conseil : | | | | PROPOSEU | R (P) | VOTE POUR | (O) |
|-------------------------------|---|--------------------|---|------------------------|-------|-----------|----------|
| # 1 Annie Lussier | Α | # 5 Daniel Racette | Р | ABSENT (A) VOTE CONTRE | | | (N) |
| # 2 Gaétan Boulerice | 0 | # 6 Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | TV |
| # 3 Claude Poissant | Α | Maire: | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | <u> </u> |
| # 4 Sylvain Seyer | 0 | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de gestion des technologies de l'information – La conseillère Annie Lussier

Absente

PÉRIODE DE QUESTIONS : aucune question

VARIA: aucun

15-10-187 Levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sylvain Seyer ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance à 21 h 18.

| Vote des membres du conseil : | | | PROPOSEU | R (P) | Vote Pour | (0) | |
|-------------------------------|---|--------------------|----------|----------------------|-----------|-------------|-----|
| # 1 Annie Lussier | Α | # 5 Daniel Racette | 0 | ABSENT | (A) | VOTE CONTRE | (N) |
| # 2 Gaétan Boulerice | 0 | # 6 Alain Poissant | Α | ADOPTE A L'UNANIMITE | | | 11 |
| # 3 Claude Poissant | Α | Maire : | | ADOPTE A LA MAJORITE | | | |
| # 4 Sylvain Seyer | Р | Maire suppléant : | | REJETE | | | |

Ronald Lécuyer,

maire

Christine Tremblay directrice générale &

secrétaire-trésorière

renista

